

semblent fatigués de la température et paraissent avoir hâte de s'en retourner chez eux. Ah! S'il n'en tenait qu'aux députés ministériels, il y aurait longtemps que des pouvoirs plus vastes auraient été accordés à n'importe quel ministre pourvu qu'ils auraient pu s'en aller chez eux.

Monsieur l'Orateur, j'espère que le Gouvernement va se rendre compte que le barrage que dresse actuellement l'opposition conservatrice est un signe concret que nous, de l'opposition, ne céderons pas tant que le Gouvernement n'aura pas accepté notre amendement ou n'en aura proposé un tendant à limiter la durée de ces pouvoirs dictatoriaux, de façon que notre système parlementaire ne puisse plus être mis en danger.

Un fait m'a frappé au cours du présent débat avec autant de ténacité, c'était que les amis du gouvernement qui siègent à ma gauche, ont tenté de laisser entendre que la raison pour laquelle notre parti menait ce débat avec autant de ténacité; c'était que nous voulions protéger les capitalistes.

Eh bien, je ne crois pas qu'il y ait un parti politique qui s'entende aussi bien avec les capitalistes que le parti libéral. D'ailleurs, je vais vous citer un petit exemple qui permettra à tous nos amis d'en face d'être bien renseignés à ce sujet. On n'a qu'à ouvrir le guide parlementaire et là on a sous les yeux la liste des sénateurs libéraux. Dans la petite biographie écrite de leurs mains...

Des voix: A l'ordre!

M. Balcer: ...nous constatons que la plupart sont directeurs de plusieurs grandes compagnies du pays...

Des voix: A l'ordre!

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Gauthier (Portneuf): Un déluge de mots dans un désert d'idées.

M. l'Orateur: Je demanderais à l'honorable député de ne pas référer à nos collègues parlementaires du Sénat en ces termes, mais plutôt de s'en tenir au présent débat.

M. Balcer: J'accepte votre suggestion, monsieur l'Orateur, toutefois je suis bien aise de dire que l'opposition conservatrice n'a pas entrepris la lutte qu'elle mène à l'heure actuelle contre l'adoption du présent projet de loi simplement pour protéger la grande industrie...

L'hon. M. Lesage: Simplement pour...

M. Balcer: ...comme nos amis d'en face la protègent depuis des années. Notre parti lutte contre le présent projet de loi afin de protéger toute l'industrie canadienne, la petite comme la grande, et même les ouvriers canadiens.

M. Gauthier (Portneuf): Revisez votre texte.

M. Balcer: Cela fait rire nos amis d'en face, mais le présent projet de loi, comme le disait l'autre jour un député de l'opposition, confère au ministre de la Production de défense le pouvoir d'enlever aux travailleurs le droit de faire la grève.

M. Habel: Ce n'est pas M. Duplessis.

M. Balcer: C'est exactement ce que...

M. Langlois (Gaspé): Il veut référer à la grève de Louiseville.

M. Balcer: ...dit l'article 31, paragraphe 2, alinéa d). Le ministre peut exiger que toute personne qui accomplit un travail essentiel, le fasse aux conditions que le ministre pourrait exiger.

Une voix: C'est dans le bill 19.

M. Fleming: Silence.

M. Balcer: Dans le bill 19, il n'est pas question...

M. Habel: L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

M. Balcer: Certainement, avec plaisir.

M. Habel: Pourrait-il nous citer un seul cas où le très honorable ministre de la Production de défense a exercé les pouvoirs que lui confère cet article-là, comme l'a fait le premier ministre du Québec pour défranchiser certaines unions ouvrières?

M. Balcer: Ce que vient de dire l'honorable député me fait réellement plaisir, car c'est une preuve à l'appui des arguments qui ont été avancés ici depuis le début de ce débat par les députés ministériels. Le seul argument que l'on ait apporté pour dire que l'on ne privera jamais les ouvriers canadiens de leur droit de faire la grève, ce qui peut se produire sur un seul ordre du ministre de la Production de défense, c'est que le ministre n'a jamais exercé ce pouvoir jusqu'ici.

Eh! bien, on vient nous demander d'inclure pour toujours dans les statuts de notre pays une clause qui permettrait au ministre de la Production de défense de décréter, par exemple, que les ouvriers de telle industrie, de telle usine, de tels services publics ou enfin tel groupe d'ouvriers qui rendent certains services...

L'hon. M. Lesage: Essentiels.

M. Balcer: ...essentiels, n'auront pas le droit de faire la grève, si les services qu'ils rendent sont essentiels. Je me demande, en toute sincérité, si cela peut contribuer à assurer le bonheur et le bien-être à nos ouvriers? Je le demande aux honorables députés d'en face qui ont été élus au cours des dernières